



Permis italien infraction en France

Par **zouzoudesert**, le **22/09/2015** à **12:50**

Bonjour , ma belle soeur est étrangère , elle a un permis italien , elle a un titre de séjour en France car elle s est mariée il y a 8 mois avec mon frère . elle a été arrêtée pour excès de vitesse en France il y a 2 jours , son véhicule a été immobilisé . peut on suspendre un permis italien en France ? merci beaucoup Mme Cuenca

Par **Tisuisse**, le **27/09/2015** à **10:05**

Bonjour,

Oui, très exactement, le droit routier français va pouvoir permettre aux autorité française d'exiger le remplacement du permis italien par un permis français et suspendre ledit permis français. De plus, cela entraînera le retrait des points correspondant à l'excès de vitesse constaté.